

224C0519
FR0000130692-FS0254

10 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2024, le concert composé des sociétés par actions simplifiées Columbus Holding¹ (55 avenue Marceau, 75116 Paris) et Columbus Holding 2¹ (55 avenue Marceau, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir 16 802 818 actions CHARGEURS représentant 17 954 318 droits de vote, soit 67,58% du capital et 68,46% des droits de vote de cette société² selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Colombus Holding	8 831 006	35,52%	9 982 506	38,06%
Colombus Holding 2	7 147 352	28,75%	7 147 352	27,25%
Autodétention ³	824 460	3,32%	824 460	3,14%
Total concert	16 802 818	67,58%	17 954 318	68,46%

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions CHARGEURS dans le cadre de la réouverture de l'offre publique initiée par le déclarant⁴.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Michael Fribourg et sa famille.

² Sur la base d'un capital composé de 24 862 314 actions représentant 26 218 480 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Autodétention assimilée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

⁴ Cf. notamment D&I 224C0486 du 4 avril 2024.